Annexe 3

TABLEAU DE BORD SNPPE

Mesure	Objectif	Indicateur	Niveau des indicateurs en 2019 (diagnostic)	Niveau cible de l'objectif			Niveau d'atteinte de l'objectif		
				2020	2021	2022	2020	2021	2022
Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles									
Rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (EPP) **Objectif n° 1**	Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national	Nombre d'entretiens du 4e mois réalisés par la PMI (source DREES / CD)	152		378	1860			
		Nombre de naissances vivantes selon le domicile de la mère (source INSEE)	12 397		12400	12400			
		Part des femmes enceintes ayant bénéficié d'un entetien du 4e mois réalisé par la PMI	1,3%		10,0%	15%			
Généraliser les bilans de santé en école maternelle **Objectif n° 2**	Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé *Cible nationale à horizon 2022 : entre 80 et 90 % des bilans de santé réalisés par la PMI (médecin ou protocole pluridisciplinaire)*	Cohorte d'enfants de 3-4 ans scolarisés en septembre N-1 (source Education nationale)	12 776		12500	12500			
		Nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI pour l'ensemble du département (source DREES / CD)	8 061		8125	8750			
		Part des enfants de 3-4 ans ayant bénéficié d'un bilan de santé à l'école maternelle réalisé par la PMI pour l'ensemble du département	65,00%		65%	70%			
		Nombre d'enfants de 3-4 ans ayant bénéficié d'un bilan complémentaire réalisé par un médecin de PMI pour l'ensemble du département	1206		1250	1250			
		Part des enfants de 3-4 ans ayant bénéficié d'un bilan complémentaire réalisé par un médecin PMI pour l'ensemble du département	9,40%		10%	10%			
		Nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI en zone REP et REP+	ND paramétrage SI à faire		3325	3800			
		Part des enfants de 3-4 ans ayant bénéficié d'un bilan de santé à l'école maternelle réalisé par la PMI en zone REP et	ND paramétrage SI à faire		70%	80%			
Augmenter le nombre de visites à domiciles et de consultations infantiles **Objectif n° 3**	Doubler au niveau national les visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables *Cible nationale à horizon 2022 : doublement, soit environ 20 % des femmes/enfants bénéficiant de VAD de PMI*	Nombre de VAD pré-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source DREES / CD)	2 095		2400	2900			
		Nombre de VAD post-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source DREES / CD)							
		Nombre de femmes vues en VAD pré et postnatales PMI	1 228		1 300	1 860			
		Nombre de naissances vivantes domiciliées dans le Bas-Rhin (source INSEE)	12 397		12400	12400			
		Part des femmes ayant bénéficié d'une VAD	10,50%		13%	15%			
Objectif n° 4	Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables	Nombre de VAD ayant pour motif un enfant réalisées par la PMI (source DREES / CD)	8 739		9252	11814			
		Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une VAD réalisée par la PMI (source DREES / CD) (source Bas-Rhin INSEE)	6 219		6561	8269			
		Nombre d'enfants de 0 à 6 ans (source INSEE)	87 074		75000	75000			
		Nombre d'enfants de 0 à 2 ans domiciliés dans le Bas-Rhin	25 000		25000	25000			
		Nombre d'enfants de 0 à 2 ans ayant bénéficié d'une VAD réalisée par la PMI	1 700		2042	3750			
		Part d'enfants ayant bénéficié d'une VAD réalisée par la PMI (0 - 2 ans)	7%		15,0%	15%			
Objectif n° 5	Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans	Nombre d'examens cliniques réalisés par des médecins de PMI (source DREES / CD)	19 430		19000	21000			
		Nombre d'examens médicaux obligatoires réalisés par des médecins de PMI (source SNDS)	11 575		11500	13000			
		Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un examen clinique réalisé par un médecin de PMI (source DREES / CD)	9 511		9500	10246			
		Nombre d'enfants de 0 à 6 ans (source INSEE)	87 074		75000	75000			
		Part d'enfants 0 à 6 ans ayant bénéficié d'un examen clinique par un médecin de PMI	10,9%		13%	14%			
		Nombre d'enfants de 0 à 2 ans domiciliés dans le Bas-Rhin	25 000		25000	25000			
		Nombre d'examens cliniques réalisés par des médecins de PMI pour les enfants de 0 à 2 ans	10 135		10000	10700			
		Nombre d'enfants de 0 à 2 ans ayant bénéficié d'un examen clinique réalisé par un médecin de PMI	4 750		5000	5000			
		Part d'enfants 0 à 2 ans ayant bénéficié d'un examen clinique par un médecin de PMI	19%		20,0%	20%			
Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures									
Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois	*Action n°6: Renforcer le dispositif d'évaluation des informations préoccupantes*	Nombre d'IP entrantes	4285		4520	4520			
		Nombre d'IP évaluées	2 652		2 200	2200			
		Nombre d'IP évaluées en moins de 3 mois	ND		ND	ND			
		Nombre d'agents formés (TMS et cadres)	SO		données non disponibles	données non disponibles			
		Déploiement des ressources RH	SO		2,5 ETP TS 1 ETP	3 ETP TMS 1 ETP instructeur			
Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP) **Objectif n° 7**	*Action n°7: Réactualiser le protocole enfance en danger dans le cadre de la CEA*	La signature d'un nouveau protocole	SO		SO	1			
		Nombre de réunions d'information	SO		5	5			
		Nombre d'actions de sensibilisation	SO		10	10			
Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance, incluant un plan de contrôle des établissements et services **Objectif n° 8**	*Action n°8: Renforcer le contrôle des établissements et services de l'ASE*	Etablissement du calendrier du plan de contrôles	SO		SO	1			
		Nombre de contrôles réalisés	SO		1	1			
		Protocole signé et diffusé	SO		SO	1			
Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap **Objectif n° 9**	*Action n°9-1: créer un dispostiif de répit, adossé à une structure médico-sociale, offrant un accompagnement éducatif renforcé et une rpise en charge pédopsychiatrique pour des mineurs à double vulnérabilité*	Lancement de l'appel à projet	SO		SO	1			
		Identification de la structure porteuse du projet	SO		SO	1			
		Date du premier accueil dans le dispositif	SO		SO	01/10/2021			
		Nombre de jeunes accueillis au sein de la structure chaque année	SO		SO	15			
		Recrutement complet de l'équipe	SO		SO	1			
		Partenariats effectifs	SO		SO	2			
		Création d'un support de sélection pour la commission d'admission	SO		SO	1			
		Présentation d'un rapport d'activité annuel	SO		SO	Perspective 2023			
	Action n° 9-2 : Créer de façon conjointe ARS-CeA, une unité de vie ouverte à l'année en IME, dédiée aux enfants confiés en situation de handicap	Effectivité de l'extension de l'ouverture de places en IME	SO		SO	1			
		Nombre total d'accueils réalisés pendant les week-ends et vacances scolaires	SO		SO	364 journées			
		Nombre d'enfants confiés différents concernés par an	SO		SO	5			
		Profil des enfants confiés				données qualitatives			
		Nombre et nature des actions conjointes mises en place, en lien avec les services de l'ASE			SO	à définir			
	Action n° 9-3 : Compléter l'offre d'une équipe mobile d'appui	Nombre de jeunes pris en charge par l'équipe	SO		SO	20			
		Lieu de prise en charge principal	SO		SO	CF rapport d'exécution			
		Durée d'intervention de l'équipe mobile	SO		SO	ND			
		Délai moyen entre le signalement et l'intervention effective	SO		SO	ND			
		Nombre d'interventions pour le suivi de chaque enfant	SO		SO	ND			
		Nombre de participants aux formations, informations par an	SO		SO	ND			
		Bilan financier détaillé de l'activité	SO		SO	CF rapport d'exécution			
Créer 600 nouvelles places d'accueil en fratreies au niveau national à l'horizon 2022	*Action n°12: Augmenter la capacité d'accueil des fratries dans le dispositif bas-rhinois*	Date d'ouverture de la structure	SO		SO	1er avril 2022			
		Nombre d'enfants accueillis au 31 décembre de chaque année	SO		SO	8			
Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile **Objectif n° 19**	*Action n°13: Création de postes de travailleur social "Aide à la parentalité"*	Nombre de postes déployés	SO		1,8 ETP	10,5 ETP			
		Nombre de familles accompagnées par les éducateurs à la parentalité dont dans les zones rurales et dans les QPV	SO		SO	25 à 35 familles			
		Nombre d'enfants accompagnés par les éducateurs à la parentlité dont dans les zones rurales et dans les QPV	SO		SO	35 à 45 enfants			
		Nombre de familles accompagnées n'ayant pas souhaité poursuivre l'accompagnement	SO			à définir			
	Action n°14: Augmenter les capacités de prise en charge en Aide Educative à Domiciel Renforcée afin de mieux répondre aux besoins de la population	Date d'ouverture des mesures supplémentaires				01/04/2022			
		Nombre de mesures prises en charge à chaque fin de mois				36			
		Délai d'attente avant le démarrage des mesures				< à 3 mois			
		Nombre de mesures en attente				< à 15			
Engagement 3 : Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits									
Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE) **Objectif n° 10**	Renforcer la participation des enfants et des jeunes aux rencontres annuelles de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE)	Constitution du groupe d'enfants et de jeunes				1			
		Nombre d'enfants participant à l'ODPE				3			
		Dates des rencontres				cf rapport d'exécution			
		Contributions du groupe à la conférence stratégique				cf rapport d'exécution			
Engagement 4 : Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte									
Faciliter l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens MNA **Objectif n° 25**	*Action n°15: Renforcer l'offre d'accompagnement dédiée aux jeunes majeurs, notamment anciens MNA*	Nombre de places ouvertes et occupées				30			
Conditions pour y parvenir									
Renforcer les ODPE **Objectif n° 11**	*Action n°11: Renforcer l'ODPE*	Nombre de réunions de l'ODPE, Congérence stratégique et Comité technique			1	2			
		Nombre de points à l'ordre du jour concernant les données chiffrées				1			
		Actualisation des données chiffrées à l'échelle de la CeA				OUI			

Légende:

ND	Non déterminé
SO	Sans Objet
CF rapport d'exécution	Indicateur nécessitant des précisions qualitatives qui apparaitront dans le bilan réalisé lors du rapport d'exécution annuel